

Le feu s'éteint chez les pompiers

Dès que le Sdis confirmera par écrit ses engagements annoncés hier, les autonomes et la CFDT mettront fin à la grève qui dure depuis trois mois. Seule la CGT reste insatisfaite.

Benoît CAURETTE
b.caurette@charentelibre.fr

Les braises sont toujours rouges, mais si le service départemental d'incendie et de secours (Sdis) ne souffle pas dessus, il n'y aura bientôt plus le feu chez les pompiers professionnels charentais. La réunion qui s'est tenue hier matin entre le conseil d'administration et les partenaires sociaux (autonomes, CGT et CFDT) semble vouloir déboucher sur une très prochaine sortie de crise alors que l'enlisement n'était pas loin. Depuis trois mois, le torchon brûlait entre les sapeurs et leur employeur, les premiers reprochant vertement au second de ne pas regarder en face la réalité de leurs conditions de travail.



Les pompiers réclament depuis février la fin du système de gardes de 24 heures et des «600 heures pas payées». Ils ont mené de nombreuses actions souvent musclées, comme ici devant le Sdis, à l'Isle-d'Espagnac, en mars dernier. Photo archives Phil Messelet

”

Nous pouvons au moins nous réjouir d'arriver en 2018 à une heure travaillée égale une heure payée.

Le système de gardes de 24 heures et le temps consacré au Sdis sans contrepartie, le sujet qui a tant fâché depuis le premier coup de gueule de la Sainte-Barbe – qui avait par conséquent été annulée –, ne devrait bientôt plus être qu'un mauvais souvenir. Le Sdis a accepté hier matin de mettre fin, à compter du 1^{er} janvier 2018, aux gardes de 24 heures et de les remplacer par un dispositif de «134 gardes de 12 heures», confirme Patrick Berthault, président de la structure.

Pour accompagner cette réforme, quinze sapeurs-pompiers seront engagés en contrat d'avenir, au rythme de cinq par an à partir de 2015. «L'objectif est de les intégrer d'ici à 2020, annonce Patrick Berthault. Nous allons les accompagner, les former, les présenter au concours, leur donner absolument toutes les chances de réussir.» Ce projet était dans les tuyaux depuis

que la réunion des 37 collectivités qui financent le Sdis avait abouti à une fin de non-recevoir le 16 mai dernier à l'hôtel du Département. Il n'était alors pas question de donner un sou de plus à l'organisme de tutelle des pompiers malgré le fait que les grévistes réclamaient à coups de sirènes, de graffitis sur les camions et d'actions parfois musclées la création de 23 postes.

Les contrats aidés, l'ultime désaccord

La piste des contrats d'avenir financés à 75% par l'État s'est vite imposée pour contourner le problème. Ne restait qu'à convaincre Michel Boutant, le président du conseil général, de prendre en charge – sur le budget du Département et non celui du Sdis – les 25% restants, soit 6 000 euros par contrat et par an. Il a donné mardi soir le feu vert à Patrick Berthault.

«C'est la moins pire des solutions», acquiesce Xavier Boy, le leader du syndicat des autonomes, le «groupe de jeunes qui montent» dans le paysage social du Sdis et pourraient bien remporter les élections professionnelles à la fin de

l'année au détriment d'une CGT fragilisée. «Voilà des pistes qui vont nous permettre d'avancer vraiment», salue de son côté Didier Petit, délégué syndical CFDT, qui a d'ailleurs obtenu que le nombre de recrues se monte à quinze au lieu des neuf initialement envisagées.

Les deux représentants ont annoncé hier que «la grève prendra fin» sitôt que le Sdis «mettra par écrit ses engagements», ce qui est prévu avant les deux comités techniques de juin. Il est même envisagé de retirer les slogans sur les véhicules avant terme.

La CGT en revanche pourrait jouer les trouble-fête. «Si nous pouvons au moins nous réjouir d'arriver en 2018 à une heure travaillée égale une heure payée, nous continuons de contester la méthode, pointe Mickaël Lyver, le délégué syndical. Les contrats aidés restent des emplois précaires, sans aucune garantie. Rien ne dit qu'ils vont rester trois ans, qu'ils réussiront leur concours, qu'ils seront vraiment gardés.» Dans ces conditions, le syndicat «refuse d'en porter la responsabilité» et n'exclut pas une poursuite du mouvement. «Nous allons en discuter entre nous. Je prévois une assemblée gé-

nérale pour le 7 juin», dit le délégué. Mais l'organisation syndicale apparaît bien isolée, surtout quand on sait que ce sont les autonomes qui tiennent le briquet d'une main et la lance d'incendie de l'autre.

L'épineuse question des sanctions

Il n'y a guère que la question des sanctions qui pourrait potentiellement remettre le feu aux poudres dans tous les camps. Soixante-dix soldats du feu devraient être officiellement réprimandés pour avoir utilisé sans autorisation véhicules et uniformes afin de manifester. «Nous ne sommes pas contre le principe, les gens savent prendre leurs responsabilités, reconnaît Xavier Boy au syndicat des autonomes. Nous demandons simplement à ce que ça n'aille pas au-delà de l'avertissement.» Selon nos informations, Patrick Berthault serait partisan de cette méthode douce. Mais beaucoup, parmi les financeurs du Sdis, avaient réclamé des sanctions exemplaires.